



**DACnet^{MC}, le réseau électronique
de demandes d'indemnisation
conçu à l'intention des
denturologistes**

Étapes à suivre pour préparer votre cabinet au traitement électronique des demandes

1. Logiciel – Choisissez un fournisseur de logiciel autorisé dans la liste [ci-jointe](#). Celui-ci devrait être en mesure de vous expliquer le matériel dont vous aurez besoin (ordinateurs, périphériques) pour que votre cabinet soit prêt à fonctionner.
2. Appelez DACnet au numéro sans frais 1-800-563-6273 (poste 3) pour demander un contrat d'abonnement ou téléchargez-le [dans notre site](#). Remplissez le document et retournez-le par télécopieur ou par la poste avec votre paiement. Le centre d'assistance de DACnet vous fournira par la suite un numéro d'identification unique, un numéro d'abonnement et une date de mise en service.

Si vous transmettez vos demandes par votre connexion Internet, passez à l'étape 3. Si vous utilisez un modem téléphonique, sautez à l'étape 4.

3. Inscrivez-vous au service Instream CLAIMSTM en cliquant [ici](#).
4. Communiquez avec votre fournisseur de logiciels pour lui transmettre le numéro d'identification et le numéro d'abonnement que DACnet vous aura attribués.

Ordinateur et périphériques nécessaires

Afin d'équiper votre cabinet d'un ordinateur adapté, demandez à votre fournisseur de vous transmettre une liste du matériel informatique requis pour répondre aux exigences du programme que vous aurez choisi. Voici la liste des périphériques dont vous aurez probablement besoin :

- Une imprimante laser pour imprimer à l'intention des patients le détail des prestations, les prestations préautorisées, les reçus, etc.
- Un modem externe, sauf si vous êtes inscrits au service Instream et que vous utilisez votre connexion Internet. La plupart des modems internes NE FONCTIONNERONT PAS. La transmission des demandes d'indemnisation sur le réseau DACnet requiert un modem externe (par opposition à un modem interne ou intégré). Pour choisir le bon appareil, consultez votre fournisseur de logiciels.
- Un système de secours. Demandez à votre fournisseur de vous en recommander un.

Une fois muni de ces trois pièces d'équipement, vous serez fin prêt à tirer profit des avantages que procure la transmission électronique des demandes d'indemnisation!